

**OPERATION DE RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE
« KARTIE RIVIERE DES GALETS »
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du Conseil municipal sur la mise en place d'une nouvelle mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) dans le cadre de la RHI « Kartié Rivière des Galets ».

L'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre et la MOUS « Rivière des Galets Village » confiées en 2003 à la SEDRE par le biais d'une Convention Publique d'Aménagement (CPA), sont achevées depuis le 30 juin 2019. La Commune de Le Port a décidé de poursuivre l'opération en régie.

Pour rappel, l'accompagnement social assuré par la SEDRE a permis la sortie d'insalubrité de 443 familles sur 528 recensées. Au terme de la concession, 191 familles restaient à reloger dont 106 en transit et 85 encore sur site en situation d'insalubrité.

La Ville de Le Port s'est engagée à poursuivre prioritairement l'accompagnement des familles en situation d'insalubrité, ainsi que celles dont le projet résidentiel n'a pu être concrétisé. En ce sens, avec un cofinancement de l'Etat, la Ville a mis en œuvre une nouvelle mission de MOUS pour la période 2019-2020, laquelle a été reconduite pour 12 mois et s'achèvera le 31/12/2021.

Au 30/06/2021, la mission de MOUS 2019-2021 a permis la sortie d'insalubrité de 24 familles, dont 11 familles relogées en transit. Toutefois, près de 178 familles n'ont pas encore réalisé leur projet de relogement, dont 61 demeurent sur site et en situation d'insalubrité (cf. dernier bilan de la MOUS au 30/06/2021 consultable à la Direction de l'Aménagement du Territoire).

Aussi, il convient de poursuivre la mission de MOUS, qui s'inscrira désormais dans le cadre d'une nouvelle opération dénommée RHI « Kartié Rivière des Galets » portée par la Ville. Cette dernière, en cours de montage, fait suite à la RHI « Rivière des Galets Village », et permettra de finaliser les derniers travaux d'aménagement nécessaires à la réalisation des projets résidentiels des familles.

Cette mission de MOUS sera pilotée par la Commune. Elle mobilisera les compétences d'un prestataire sur un temps plein pour une durée de 36 mois, avec les objectifs suivants :

1. Mission 1 : assurer la sortie de l'insalubrité des 61 familles encore sur site et en situation d'insalubrité, ainsi que l'accompagnement des 11 familles parties en transit sur la période 2019-2021. Cette phase correspondra à 80 % du temps passé par la MOUS, soit un montant estimé à 236 928,00 € HT ;
2. Mission 2 : accompagner l'ensemble des familles n'ayant pas encore concrétisé leur projet résidentiel. Cette phase correspondra à 20 % du temps passé par la MOUS, soit un montant estimé à 59 232,00 € HT.

Le coût global de cette mission est estimé à 296 160 € HT, soit 321 333 € TTC.

Une demande d'accompagnement de l'Etat sera sollicitée sur la base d'un ~~commencement~~ à hauteur de 50 % du coût de la MOUS sur la mission 1 uniquement. La mission 2 sera prise en charge à 100% par la Commune. L'intégralité de la TVA sera également prise en charge par la Ville, ce qui porte la participation communale prévisionnelle à 202 870 € TTC.

Le plan de financement de la MOUS est repris en annexe du présent rapport.

La subvention de l'Etat sera versée à la Commune, sur production par le prestataire en charge de la MOUS, d'un rapport semestriel faisant état de l'activité passée.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la mise en œuvre d'une mission MOUS RHI « Kartié Rivière des Galets » pour une durée de 36 mois (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024), pour un montant global évalué à 296 160 € HT, soit 321 333 € TTC ;
- d'approuver :
 - le montant de la participation communale de 177 696 € HT, soit 202 870 € TTC ;
 - le plan de financement détaillé en annexe ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Annexe : Plan de financement prévisionnel de la MOUS 2022-2024 - RHI Kartié Rivière des Galets

RHI KARTIE RIVIERE DES GALETS COUT PREVISIONNEL DE LA MOUS 2022-2024			
		Accompagnement des 61 familles en situation d'insalubrité et des 11 familles parties transit sur la période 2019-2020 en attente de la réalisation de leur projet (80% du temps passé)	Accompagnement des 61 familles en situation d'insalubrité (80% du temps passé) + Accompagnement des familles recensées en transit n'ayant pas finalisé leur projet résidentiel définitif (20% du temps passé)
	Cout prévisionnel global de la mission MOUS (prestataire)	Part ETAT <i>(50 % temps passé pour les sorties d'insalubrité et accompagnement des familles en transit 2022-2024)</i>	Part VILLE <i>(50 % temps passé pour les sorties d'insalubrité et accompagnement des familles en transit 2019-2020 + 100 % temps passé accompagnement social des familles recensées)</i>
TOTAL HT	296 160,32	118 464,13	177 696,19
TVA (8,5 %)	25 173,63		25 173,63
TOTAL TTC	321 333,94	118 464,13	202 869,82